

CHARTRE

de l'école Saint-Exupéry

TERRAIN DE SPORT

Lundi : CP et CE1
Mardi : CE2 / CLIS
Jeudi et Vendredi : CM1 et CM2

Année 2011-2012

J'AI DES DROITS



Le droit à une école
Propre et agréable

Le droit à
L'éducation



Le droit à la **sécurité**
Au respect moral et
physique



J'AI DES DEVOIRS

Respecter l'école :
ses locaux,
son matériel,
son environnement.

- 1- Ne pas salir les murs.
- 2- S'essuyer les pieds avant d'entrer dans les bâtiments.
- 3- Jeter ses déchets à la poubelle.
- 4- Ne pas jouer dans les toilettes.
- 5- Laisser les toilettes propres.

Respecter les horaires,
Le travail des autres.

- 1- Arriver à l'heure à l'école.
- 2- Ne pas rentrer dans la cour avant l'heure.
- 3- Aller se ranger dès que la sonnerie retentit.*
- 4- Ne pas faire de bruit dans les couloirs.
- 5- Ne pas circuler dans les couloirs sans autorisation.

* 2 sonneries : A la **1ère**, j'arrête de jouer ; à la **2ème** : je suis rangé.

Respecter les règles
de sécurité,
Respecter l'autre.

- 1- Demander l'autorisation pour aller chercher un ballon hors de l'école.
- 2- Ne pas s'insulter.
- 3- En cas de conflit, faire appel tout de suite à l'adulte.
- 4- Ne pas emmener d'objet précieux ou dangereux à l'école.
- 5- **On ne court pas sous le préau.**
- 6- Ne pas jouer dangereusement

L'utilisation des ballons n'est autorisée que : **derrière l'école**, sur le **terrain de sport**, sur les **terrains de balle aux prisonniers**.

Les délégués de l'école St Exupéry Dreux.